



**International Year
of Cooperatives**

Cooperatives Build
a Better World



Committee for
the promotion
and advancement
of cooperatives



Construire ensemble un monde meilleur : contributions coopératives aux ODD

Santé et bien-être





SANTÉ ET BIEN-ÊTRE : UN FONDEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La santé et le bien-être sont essentiels à la dignité humaine, au développement durable et à la résilience des sociétés. Pourtant, plus de la moitié de la population mondiale n'a toujours pas accès aux soins de santé essentiels. Les populations rurales, les travailleurs informels et les communautés marginalisées sont confrontés aux obstacles les plus importants, amplifiés par la pandémie de la COVID-19 qui a submergé les systèmes publics et creusé les disparités existantes¹. La hausse des coûts des soins de santé, la pénurie de personnel soignant qualifié et la fragilité des infrastructures menacent encore davantage la prestation de services équitables et de qualité.

Alors que le **7 avril 2025** le monde célébrait la **Journée mondiale de la santé**, le paysage sanitaire mondial reste un mélange de progrès et de défis persistants. Le thème de cette année, « *Un départ sain, un avenir prometteur* » attire l'attention sur la santé maternelle et néonatale, un domaine où les inégalités demeurent criantes. Près de 300 000 femmes meurent encore chaque année de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement, tandis que plus de 4 millions de nouveau-nés sont perdus à cause de la mortalité ou d'un décès précoce alors que beaucoup pourraient être sauvés de ces causes évitables.

Ces pertes sont concentrées dans les zones à faible revenu et touchées par les conflits, où l'accès aux soins prénatals, aux accoucheuses qualifiées et au soutien postnatal reste limité².

L'**Objectif de développement durable n°3 (ODD 3)** vise à assurer une vie saine et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge. Il comprend des objectifs pour la couverture sanitaire universelle (CSU), la réduction de la mortalité maternelle et infantile, l'amélioration de la santé mentale, l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive ainsi qu'une meilleure préparation aux urgences sanitaires. Cependant, les progrès sont lents. Quatre pays sur cinq sont en retard sur les objectifs de survie maternelle et les maladies non transmissibles comme l'hypertension et le diabète aggravent les risques liés à la grossesse.

Inverser ces tendances exige des investissements urgents et une action coordonnée. Une approche centrée sur les personnes et fondée sur les droits qui renforce les systèmes de santé, s'attaque aux déterminants sociaux de la santé et améliore les conditions de travail des professionnels de santé et d'aide à la personne, est essentielle pour bâtir un avenir où chaque femme, chaque enfant et chaque communauté non seulement survivent, mais s'épanouissent. Cela implique de garantir la sécurité et la santé au travail (SST) pour tous les professionnels de santé et d'aide à la personne, dont beaucoup sont confrontés à de longues heures de travail, à de faibles salaires et à une forte exposition aux risques physiques et psychologiques. Préserver leur bien-être est essentiel non seulement pour la rétention du personnel et la qualité des services mais aussi pour la résilience et la pérennité globales des systèmes de santé.

LA DIFFÉRENCE COOPÉRATIVE DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ

Les coopératives de santé trouvent leur origine au XIX^e siècle, lorsque des sociétés d'entraide et des associations de travailleurs ont commencé à organiser des services de santé pour leurs membres en réponse à un accès limité et inégal. Ancrées dans la solidarité et l'action collective, ces premières initiatives ont jeté les bases d'un modèle de soins de santé centré sur l'humain qui continue de croître et de se diversifier.

Au fil du temps, les coopératives de santé ont évolué pour répondre à l'évolution des besoins, notamment aux changements démographiques, à la hausse des coûts de santé et aux inégalités persistantes. Leur présence continue de croître à l'échelle mondiale. Selon l'Alliance coopérative internationale, plus de 3 300 coopératives de santé opèrent aujourd'hui dans 76 pays, desservant plus de 100 millions de foyers et générant un chiffre d'affaires annuel de 15 milliards de dollars américains. Le rapport 2019 du Secrétaire général des Nations Unies sur les coopératives dans le développement social a reconnu ce rôle croissant, soulignant la contribution des coopératives non seulement à l'amélioration des résultats en matière de santé mais aussi à l'amélioration des conditions de travail des professionnels de santé³.

Les coopératives sanitaires et sociales existent sous diverses formes, notamment des cliniques appartenant à leurs usagers, des services de soins à domicile et aux personnes âgées gérés par des travailleurs, des pharmacies coopératives et des régimes d'assurance communautaires. Leurs structures flexibles leur permettent de s'adapter aux besoins locaux, en intégrant services médicaux et soutien social, notamment dans les zones mal desservies. Nombre d'entre elles associent activement les femmes, les personnes âgées et les travailleurs informels en tant que membres, prestataires ou décideurs, garantissant ainsi que les services reflètent les priorités de la communauté. Elles réinvestissent dans la qualité des services, le développement de la main-d'œuvre et l'innovation, tandis qu'une gouvernance inclusive et participative renforce la littératie en santé, la responsabilisation et la résilience. Surtout, leur profond ancrage communautaire favorise la confiance, fondement essentiel de systèmes de santé efficaces et équitables.

1 Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les coopératives dans le développement social 2021 : <https://www.un.org/development/desa/cooperatives/2021/10/18/new-sg-report-on-cooperatives-in-social-development/>

2 Rapport de l'Organisation mondiale de la santé sur la mesure et la surveillance de la qualité des soins. <https://www.who.int/publications/item/9789240105737>

3 Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les coopératives dans le développement social 2019 : <https://social.desa.un.org/publications/cooperatives-in-social-development-2019-report>

PRINCIPALES CONTRIBUTIONS DES COOPÉRATIVES DE SANTÉ

Les coopératives de santé offrent des solutions flexibles et centrées sur la personne qui améliorent la prestation de services, réduisent les coûts et élargissent l'accès, en particulier là où les systèmes publics et privés sont défaillants. Comme l'explique le Rapport sur la santé coopérative⁴, leur impact se manifeste dans six domaines clés :

1. Fournir des services de santé essentiels

Les coopératives de santé offrent un large éventail de soins, allant des services de médecine générale aux traitements spécialisés, en passant par le soutien en santé mentale, la réadaptation et les soins dentaires. Ces services sont conçus pour être abordables, inclusifs et adaptés aux besoins des communautés, en particulier dans les zones où les systèmes publics ou privés sont défaillants.

En Ouganda, KAMACOS dessert plus de 80 000 personnes grâce à son centre de santé géré par une coopérative et à ses services mobiles, offrant des soins gratuits ou à faible coût dans les zones rurales⁵. Au Lesotho, la Village Health Workers Cooperative Society fournit des soins de santé primaires par le biais d'un système d'épargne et de crédit, offrant une solution communautaire durable qui améliore l'accès et la continuité des soins.

2. Gestion des établissements de santé

De nombreuses coopératives gèrent activement des établissements de santé qui privilégient le bien-être des patients au profit. Ces établissements sont guidés par la propriété partagée, le réinvestissement dans les services et un contrôle démocratique.

La Fondation Espriu, en Espagne, intègre des hôpitaux coopératifs, des assurances et des services de soins, réinvestissant ses bénéfices pour améliorer l'accès à la santé pour 2,2 millions d'utilisateurs. Elle héberge également l'Organisation internationale des coopératives de santé (IHCO), amplifiant ainsi la voix des coopératives dans les instances politiques de santé mondiales⁶.

3. Élargir l'accès à l'assurance

Les coopératives d'assurance maladie offrent des alternatives inclusives et communautaires aux prestataires commerciaux, touchant souvent des personnes exclues de la couverture conventionnelle.

Aux Philippines, la CHMF couvre 60 000 membres grâce à des régimes affiliés à des coopératives⁷ et au Kenya, CIC Insurance propose une micro-assurance⁸ abordable à plus d'un million de personnes. À l'échelle mondiale, le secteur des mutuelles et des coopératives d'assurance a souscrit plus de 1 410 milliards de dollars de primes en 2022, atteignant une part record de 26,3 % du marché de l'assurance, selon le dernier rapport de l'ICMIF⁹.

4. Soutien aux populations vulnérables

Les coopératives jouent un rôle essentiel dans la prestation de soins de santé aux groupes marginalisés, notamment les populations autochtones, les migrants, les personnes âgées et les personnes handicapées.

En Australie, la Coopérative aborigène de Ballarat et du district (BADAC) propose des services de santé et sociaux intégrés, fondés sur la sécurité culturelle, incluant des soins médicaux, des soins aux personnes âgées et un soutien à la réadaptation¹⁰. En Irlande, la Great Care Co-op a été fondée par des aidants migrants pour lutter contre les bas salaires et les conditions d'exploitation dans le secteur des soins à domicile. Fonctionnant selon le modèle Buurtzorg¹¹, elle donne aux

soignants un pouvoir de décision, favorise une relation étroite avec leurs clients et offre des soins dignes et centrés sur la personne¹².

5. Répondre aux crises sanitaires

La capacité d'adaptation des coopératives de santé est devenue particulièrement évidente pendant la pandémie de la COVID-19, lorsque leurs structures communautaires intégrées ont permis une réponse rapide. Des services de santé numériques aux protocoles de sécurité flexibles, les coopératives ont rapidement mobilisé des ressources pour protéger leurs membres et leurs communautés.

En Italie, Gulliver Cooperativa Sociale, qui gère des centres de santé et des maisons de retraite, a repensé son fonctionnement pour prévenir l'infection, notamment en mettant en place de nouvelles formations, des aménagements d'espace et des procédures de sécurité. Ainsi, sa maison de retraite Cialdini n'a enregistré aucun cas de COVID-19 et la moitié de ses dix établissements sont restés exempts de la COVID pendant la crise¹³.

6. Défendre la souveraineté et la confiance en matière de données

Les coopératives de santé sont particulièrement bien placées pour garantir une gouvernance éthique des données en alignant leurs systèmes d'information sur les principes coopératifs de transparence, de responsabilité et de contrôle des membres.

En Suisse, MiData est une coopérative de données de santé qui permet aux individus de gérer et de partager leurs données de santé personnelles en toute sécurité, en toute transparence et sous un contrôle démocratique. Les membres décident de l'utilisation de leurs données, que ce soit à des fins de soins, de recherche ou d'intérêt général, garantissant ainsi que les informations sensibles restent sous le contrôle des personnes les plus concernées¹⁴.

4 Organisation internationale des coopératives de santé (IHCO) & EURICSE (2018). [Cooperative Health Report: Assessing the Worldwide Contribution of Cooperatives to Healthcare](#).

5 KAMACOS: <https://www.kamacos.org/>

6 Fondation Espriu, Espagne : <https://www.fundacionespriu.coop/>

7 Fédération coopérative de gestion de la santé, Philippines : <https://dev.chmf.coop/products/>

8 Groupe d'assurance CIC, Kenya : <https://cicinsurancegroup.com>

9 Rapport ICMIF sur la part de marché mondiale des mutuelles 2024 : <https://www.icmif.org/mms-2024/>

10 Coopérative aborigène de Ballarat et du district (BADAC), Australie : <https://www.badac.net.au/>

11 Buurtzorg est une organisation néerlandaise de soins à domicile, réputée pour ses équipes autogérées dirigées par des infirmiers et son approche holistique des soins communautaires. <https://www.buurtzorg.com>

12 La Grande Coopérative de Soins, Irlande : <https://www.thegreatcarecoop.ie/>

13 Alliance coopérative internationale : Comment les coopératives de santé font la différence pendant la crise de la COVID-19 : <https://ica.coop/en/newsroom/news/how-healthcare-cooperatives-are-making-difference-during-covid-19-crisis>

14 MiData, Suisse : <https://www.midata.coop/en/home/>

COOPÉRATIVES EN ACTION : ÉTUDES DE CAS

Fédération japonaise des coopératives de santé et de bien-être (HeW CO-OP)



La Fédération japonaise des coopératives de santé et de bien-être (HeW CO-OP) regroupe 96 coopératives qui fournissent des services médicaux et sociaux intégrés dans tout le pays. L'une de ses caractéristiques principales est son recours aux « groupes Han », de petites unités de quartier qui impliquent leurs membres dans la promotion de la santé par le biais d'activités telles que des cours d'exercice physique, des repas sains et des campagnes de dépistage du cancer. Ces groupes jouent un rôle essentiel dans la prévention des maladies non transmissibles tout en renforçant les liens communautaires. HeW CO-OP investit également dans la formation des professionnels de la santé et des soins et associe ses membres et ses employés aux processus décisionnels, renforçant ainsi la responsabilisation et la réactivité. En intégrant l'éducation à la santé au quotidien et en privilégiant la prévention, elle favorise des communautés plus saines et plus résilientes¹⁵.

Uganda Health Partners Cooperative Limited (UPHC)



Uganda Health Partners Cooperative Limited (UPHC)¹⁶ est une coopérative de travailleurs qui soutient une trentaine de coopératives d'assurance maladie communautaires travaillant avec plus de 70 prestataires de soins de santé à travers le pays. Ensemble, ces coopératives offrent des régimes d'avantages sociaux prépayés à plus de 40 000 membres, réduisant ainsi les frais à la charge des patients et améliorant l'accès aux soins dans les zones mal desservies. UPHC forme également de nouvelles coopératives, promeut l'éducation financière et soutient une planification fondée sur les données, contribuant ainsi à la mise en place de modèles durables et locaux. En intégrant l'assurance à la prestation de services et en soutenant l'engagement politique, UPHC démontre comment les modèles de santé coopératifs peuvent étendre la couverture, améliorer l'équité et compléter les systèmes de santé nationaux.

Unimed, Brésil

Unimed¹⁷ est le plus grand système de coopératives médicales au monde, avec 339 coopératives régionales, 166 hôpitaux et plus de 156 000 travailleurs, au service de plus de 20 millions de personnes réparties sur 92 % du territoire brésilien. Il propose des services privés et complémentaires en mettant l'accent sur la prévention, l'éducation à la santé et la responsabilité sociale. Grâce à sa Politique nationale de responsabilité sociale, Unimed soutient

l'action communautaire, l'inclusion des populations vulnérables et des pratiques respectueuses de l'environnement. Les médecins bénéficient d'indépendance et de ressources partagées, tandis que les patients reçoivent des soins accessibles et de qualité. Son envergure et sa structure illustrent comment les modèles coopératifs peuvent offrir des services de santé complets tout en restant ancrés dans la responsabilité et les valeurs sociales.

Fédération des pharmaciens coopératifs de Grèce (OSFE)



La Fédération des pharmaciens coopératifs de Grèce (OSFE)¹⁸ représente plus de 5 000 pharmaciens répartis dans 25 coopératives régionales, fournissant plus de la moitié des besoins pharmaceutiques du pays. Son réseau logistique coopératif garantit l'accès aux médicaments dans les communautés urbaines, rurales et insulaires, comblant ainsi les lacunes critiques du système de santé du pays. Pendant la pandémie de la COVID-19, l'OSFE s'est rapidement mobilisée pour distribuer des masques, des autotests et des informations scientifiques, tout en continuant à sensibiliser ses membres aux protocoles de sécurité et de traitement. En conciliant autonomie professionnelle, réinvestissement équitable et service communautaire, l'OSFE montre comment les coopératives peuvent bâtir des infrastructures de santé solides et décentralisées, ancrées dans l'intérêt général.

15 HeW CO-OP, Japon : <https://www.hew.coop>

16 UPHC, Ouganda : <https://www.healthpartners.com/about/community/international-development/>

17 Unimed, Brésil : <https://www.unimed.coop.br>

18 OSFE, Grèce : <https://www.osfe.gr>

LIBÉRER LE POTENTIEL DES COOPÉRATIVES DE SANTÉ

Malgré leurs contributions avérées, les coopératives de santé évoluent souvent dans des angles morts politiques, manquant de reconnaissance officielle, d'accès au financement et d'intégration dans les stratégies nationales de santé. Les obstacles structurels et réglementaires, les pénuries de main-d'œuvre et les investissements limités dans les infrastructures de soins continuent de limiter leur portée, en particulier dans les milieux à faibles revenus et informels.¹⁹ De nombreuses coopératives restent sous-représentées dans les données et la recherche mondiales sur la santé, ce qui rend difficile la quantification de leur impact total sur la couverture sanitaire universelle et le travail décent. Pourtant, leur dynamique s'accélère. L'Organisation mondiale de la Santé a fait des soins de proximité et centrés sur la personne une priorité mondiale²⁰ tandis que les recherches de l'OIT soulignent le rôle des coopératives dans le développement des soins à domicile et la prévention du VIH/sida²¹. L'innovation technologique et l'évolution des cadres de protection sociale créent de nouvelles perspectives pour les modèles de santé coopérative, en particulier dans les communautés isolées, vieillissantes ou mal desservies. Pour exploiter pleinement ce potentiel, les coopératives de santé ont besoin de cadres juridiques favorables, d'investissements ciblés et d'une inclusion dans les mécanismes politiques et financiers.



1. Renforcer les cadres juridiques et réglementaires

Les gouvernements et les décideurs politiques devraient établir et appliquer des cadres réglementaires qui reconnaissent et soutiennent les caractéristiques uniques des coopératives de santé, et qui favorisent une économie des soins éthique et équitable grâce aux coopératives. Cela implique de reconnaître les coopératives comme des prestataires de soins légitimes, de réduire les obstacles bureaucratiques et de garantir une concurrence loyale avec les établissements de santé publics et privés, notamment grâce à une approche multipartite. La législation devrait permettre aux coopératives d'accéder au financement, d'établir de nouveaux modèles de soins de santé qui placent l'humain au cœur de leur action, notamment en promouvant la souveraineté des données, et de s'intégrer aux systèmes de santé nationaux.



2. Développer le soutien financier et les incitations

Les gouvernements devraient créer des mécanismes de financement ciblés, notamment des subventions, des prêts à faible taux d'intérêt et des incitations fiscales, pour aider les coopératives à s'établir et à développer leurs activités. Des outils financiers spécifiques devraient être développés pour soutenir les nouvelles initiatives coopératives de santé et assurer leur pérennité. **Les partenariats public-privé peuvent** également jouer un rôle dans le financement des initiatives coopératives de santé, en mobilisant **les ressources du secteur privé** pour le bien commun.



3. Améliorer l'éducation, la formation et la recherche

L'investissement dans l'éducation et la formation est essentiel pour renforcer les modèles coopératifs de soins de santé. **Les gouvernements, les coopératives et les établissements universitaires** devraient collaborer pour intégrer les principes coopératifs dans les programmes d'enseignement médical et commercial. Les programmes de formation devraient se concentrer sur la gouvernance, la gestion financière et la prestation de soins de santé dans un cadre coopératif. Les initiatives de recherche devraient explorer des moyens innovants d'améliorer les modèles coopératifs de soins de santé et d'évaluer leur impact sur les systèmes de santé publique.



4. Renforcer les réseaux coopératifs et le plaidoyer

Les coopératives de santé devraient s'unir **au sein d'organisations représentatives** afin de faire entendre leur voix dans l'élaboration des politiques et les réformes des soins de santé. Des réseaux solides permettent aux coopératives de partager leurs meilleures pratiques, de mutualiser leurs ressources et de plaider en faveur de politiques favorables à leur croissance. **Les gouvernements et les organisations internationales** devraient reconnaître ces réseaux et s'engager avec eux dans les dialogues politiques, en veillant à ce que les modèles coopératifs soient pris en compte dans les stratégies de santé mondiales.

Les coopératives de santé sont particulièrement bien placées pour élargir l'accès universel, améliorer les conditions de travail et bâtir des systèmes de soins résilients et fondés sur les droits. Alors que nous célébrons l'Année internationale des coopératives (AIC) en 2025, il est temps de renforcer leur rôle dans la transformation de la santé et du bien-être de tous.

19 OIT (2022). *Care at the Core: Global Report on Care Workers*

20 WHO. (2023). *Soins de santé primaires : Cadre de suivi et indicateurs*

21 OIT. (2023). *Les coopératives dans le travail de soin : Réflexions d'Asie et d'Amérique latine.*



Ce dossier fait partie de la série « Construire un monde meilleur ensemble : les coopératives, au cœur de la mise en œuvre des ODD », produite par le [Comité pour la promotion et le progrès des coopératives \(COPAC\)](#) et l'[Alliance coopérative internationale \(ACI\)](#), avec la contribution de l'Organisation internationale des coopératives de santé (IHCO), en soutien à l'[Année internationale des coopératives 2025 \(AIC 2025\)](#) des Nations Unies.

Sous le thème « Les coopératives construisent un monde meilleur », l'AIC 2025 vise à sensibiliser, promouvoir la croissance et inspirer le leadership au sein du mouvement coopératif. Cette série explore comment les coopératives contribuent à la réalisation des 17 Objectifs de développement durable (ODD) en favorisant l'inclusion économique, la participation démocratique et la solidarité sociale pour plus d'un milliard de membres dans le monde.

Créé en 1971, le Comité pour la promotion et le progrès des coopératives (COPAC) est un partenariat multipartite qui défend et soutient les entreprises coopératives autonomes et centrées sur l'humain. Parmi ses membres figurent actuellement l'Alliance coopérative internationale (ACI), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Centre du commerce international (CCI).

copac
coop Committee for the promotion and advancement of cooperatives



Nations Unies

Département des affaires économiques et sociales



UNRISD

UNITED NATIONS
RESEARCH INSTITUTE
FOR SOCIAL
DEVELOPMENT



Organisation internationale du Travail



Centre du Commerce International



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Cette publication a été cofinancée par l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'Alliance coopérative internationale et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les opinions de l'Union européenne.

#coops4dev



Alliance Coopérative Internationale



Co-funded by the European Union